CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 166.478 du 10 janvier 2007

A. 87.983/VIII-1604

En cause : **BACHERIUS** Pierre
rue Jean Ligny 56
6030 Goutroux,

contre :

la société anonyme de droit public
La Poste.

LE PRESIDENT DE LA VIIIe CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 22 novembre 1999 par Pierre BACHERIUS qui demande l'annulation de la décision du 23 septembre 1999 du Premier Conseiller de la Carrière administrative, M. LANGUE, selon laquelle il est placé en non-activité sans traitement pour la journée du 8 juillet 1999;

Vu les mémoires en réponse et en réplique régulièrement échangés;

Vu le rapport de M. JOASSART, auditeur au Conseil d'Etat;

Vu l'ordonnance du 12 septembre 2006 ordonnant le dépôt au greffe du dossier et du rapport;

Vu la notification du rapport aux parties;

Vu la lettre du 16 octobre 2006 adressée au Conseil d'Etat par le requérant;

Vu l'ordonnance du 13 novembre 2006, notifiée aux parties, fixant l'affaire à l'audience du 8 décembre 2006 à 11.00 heures;

Entendu, en son rapport, M. GEUS, président de chambre;

Entendu, en ses observations, M^me^ VAN HOOREN, juriste, comparaissant pour la partie adverse;

Entendu, en son avis conforme, M. NEURAY, premier auditeur chef de section;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par une lettre du 16 octobre 2006, le requérant a décidé de se désister de son recours; que rien ne s'y oppose,

D E C I D E :

Article 1^er^.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 173,53 euros, sont mis à charge du requérant.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique, le dix janvier deux mille sept par :

M. GEUS, président de chambre,
M^me^ LEJEUNE, greffier.

Le Greffier, Le Président,

L. LEJEUNE. J.-Cl. GEUS.